

Six mois d'interdiction d'exercer la pharmacie pour une livraison non conforme de médicaments

Abderrahim DERRAJI - 2017-09-12 02:15:38 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (France) vient de prononcer une condamnation de six mois d'interdiction d'exercer la pharmacie, dont 3 avec sursis, à l'encontre de deux pharmaciens des Deux-Sèvres. L'instance ordinaire leur reproche d'avoir déposé des médicaments pour leurs patients dans une parapharmacie. Les pharmaciens concernés ne nient pas les faits qui leur sont reprochés dont le seul objectif, selon ces derniers, est de rendre service à leurs patients. Le Conseil de l'Ordre voit les choses autrement. « Même exceptionnelle, une telle pratique [...] constitue un risque grave pour la santé », précise l'instance ordinaire. Cette sanction disciplinaire prendra effet le 1er octobre et s'achèvera le 31 mars 2018.